

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 24 septembre 2018 à 18 heures

Le 24 septembre deux mil dix-huit à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 19/09/18

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Nombre de votants : 12

**Présents** : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MARTIN Aline, PERRET Didier, QUATREMERE Gilles, RICHARD Evelyne, STABLO Marielle, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

**Excusé(s)**: MALEGUE Claude, MARCHOIS Fabrice, QUATREMERE Gilles, RUBINI Morgane,

**Pouvoir(s)** : MALEGUE Claude à CONSTANT Michel

**Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal à l'unanimité**

M. le Maire cède la parole à Mme AUDINOS qui annonce sa démission en qualité d'adjointe mais souhaite continuer à occuper les fonctions de conseillère municipale.  
L'assemblée en prend acte.

**Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de pourvoir au remplacement d'un agent démissionnaire par la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. L'assemblée approuve à l'unanimité cette création.

Arrivée de Mme Marielle Stablo

**Révision du RIFSEEP** : M. le Maire précise que suite à la réorganisation des services et à la création de l'emploi précédemment créé, il convient de réviser le RIFSEEP et de mettre à jour les groupes de fonction et les montants correspondants de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) ainsi que du Complément Indemnitare (CI). Le Conseil valide les modifications proposées.

**RIFSEEP Régie** : M. le Maire informe que l'indemnité de régisseur n'est pas cumulable avec le RIFSEEP et qu'il convient de régulariser cette indemnité sous forme d'IFSE régie. Le conseil valide cette modification.

**Déclaration d'Utilité Publique (DUP) – emplacement réservé n°5 rue de Rias** : M. le Maire rappelle les démarches et les diverses relances et propose, à l'assemblée qui l'accepte, de lancer l'opération d'expropriation.

M. Gerben TONKENS quitte la séance pour raisons personnelles.

**Convention pour garderie périscolaire du mercredi** : M. le Maire expose que compte tenu que la commune s'est retrouvée dans l'impossibilité de structurer un accueil dans les délais impartis et que la ville de Privas propose, par convention, la mise en place d'une garderie périscolaire de 7h45 à 12h15 d'une capacité de 50 enfants sur le site du Montoulon à quatre autres communes du territoire, Coux, Flaviac, Lyas et Saint Priest, le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

**Convention de mise à disposition des locaux Jean Moulin** : M. le Maire informe de l'arrêt de l'association « Ouvèze Animations » et de la création de l'association « In Coming ».

Il propose que les locaux Jean Moulin soient mis à disposition de cette nouvelle association pour une durée de 15 mois, renouvelable un an par tacite reconduction. L'assemblée valide à l'unanimité la signature de ladite convention.

Convention cinéma Le Vivarais de Privas : M. le Maire rappelle le fonctionnement du théâtre de Privas et propose de reconduire d'une année la convention communale. La proposition est adoptée par 10 voix POUR et une CONTRE (Didier PERRET).

Représentation SMACL : M. le Maire informe l'assemblée que la commune a été élue mandataire mutualiste de SMACL Assurances en mai 2018 et qu'il convient dorénavant de nommer par délibération son représentant permanent au sein des instances de SMACL Assurances. Après délibération, le conseil municipal unanime désigne Monsieur Gérard Béal, Maire en qualité de représentant permanent au sein des instances de SMACL Assurances.

**Divers :**

- Travaux murs du Cros et du tunnel de Lagau : en l'absence de réponse à la consultation lancée, les travaux ont été confiés et réalisés par l'entreprise TP 2000.
- Encadrement école de foot : Les communes de St Julien et de Flaviac ont décidé la mise à disposition d'un agent communal pour encadrer l'école de foot le mercredi après-midi.
- CAPCA : un point sur les projets et avancées de la CAPCA sera présenté lors du prochain conseil
- Chasse : le courrier d'une habitante sera transmis à la fédération de chasse de l'Ardèche.
- Réunion annuelle des associations : programmée au vendredi 5 octobre prochain.
- Inauguration de la MAM et des salles du Gaucher : samedi 29 septembre à 11h00.
- ADAPEI : l'opération brioche au profit de l'ADAPEI se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 octobre
- Intégration voiries : une visite sur les lieux est prévue et permettra de prendre une décision
- Animation Xen'Trick : la prestation n'est pas appropriée pour une commune telle que Flaviac

La séance est levée à 20h15

Gérard Béal,  
Maire de Flaviac



Maryvonne Audinos,  
Secrétaire